Le Manitoba
Record - Oct - 19 - 10 - 5 - 1909 -
- Aout - 11 - 4 - 1909

...face, Manitoba, 22 Février 1911. No. 16

...ANITOBA

HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

...INAIRE DE ST-...ONIFACE ET L'UNIVERSITE NEUTRE

(Les *Cloches de Saint-Boniface*, 15 février)

St-Boniface, 4 février 1911.

C'est à tort que l'on a annoncé la construction d'un *Grand Séminaire* à St-Boniface au coût de $250,000 piastres!

Il ne s'agit d'abord que de construire un Petit Séminaire dont le coût, d'après les premiers calculs, ne dépassera guère $100,000 piastres, et puis, rien *n'est encore définitif*, parce que c'est une question d'opportunité et d'argent, qui ne peut se régler, en ce moment.

En attendant, près de cinquante séminaristes de diverses nationalités sont installés dans le *local du premier collège*, devenu depuis, "Ecole Provencher", laquelle a été remplacée par un édifice superbe bâti ailleurs aux frais de la commission scolaire de St-Boniface. Du modeste Petit Séminaire actuel, les élèves vont suivre les cours du Collège de St-Boniface, dirigé par les Révds Pères Jésuites. Les élèves de langue française suivent le cours classique bilingue; les autres élèves suivent le cours classique exclusivement en anglais. On sait que le Collège de St-Boniface forme avec les trois Collèges Protestants de Winnipeg, l'Université enseignante de Manitoba, et que les élèves peuvent y prendre leurs degrés universitaires.

Or, il y a, en ce moment, une poussée puissante de la part de la jeune génération des gradués des Collèges Anglicans, Presbytériens et Méthodistes, de Winnipeg' pour rompre ce qu'ils appellent les entraves de l'instruction *confessionnelle* donnée jusqu'ici par les collèges, et pour fonder une université d'Etat enseignante qui serait le couronnement d'un système scolaire, élémentaire et secondaire neutre. Heureusement que le Gouvernement Roblin s'est opposé carrément à ce mouvement si injuste à l'égard des Collèges qui donnent depuis de longues années, avec succès, l'éducation classique et universitaire, et, naturellement, les opposants politiques font de la question une machine de guerre contre le Gouvernement local du Manitoba.

Ce qu'il y a de regrettable, c'est que certains catholiques de langue anglaise, à Winnipeg, ont aussi prôné l'idée d'une université neutre où ils pourraient envoyer leurs fils pour le cours classique et universitaire, mais en les mettant dans une *maison de pension* sous la direction des Révds Péres Jésuites!

On s'étonne que des catholiques sérieux aient pu songer à un tel système d'éducation neutre, alors que l'éducation classique et universitaire est actuellement donnée par les Révds Pères Jésuites, à St Boniface. On a même parlé de la situation des gradués catholiques qui suivent en Angleterre les cours universitaires d'Oxford et de Cambridge; mais la situation n'a pas de parité, puisque les catholiques d'Angleterre ne jouissent pas des mêmes privilèges que nous pour l'éducation universitaire. Au reste, le Saint-Siège ne fait que *tolérer*, après bien des hésitations, ce qui se fait à Oxford et à Cambridge. Et puis, dans quel pays du monde, le Saint-Siège a-t-il permis aux catholiques d'abandonner l'éducation catholique classique et universitaire pour laisser leurs fils s'abreuver aux sources empoisonnées de l'éducation neutre? En tout cas, il y a des Protestants sérieux qui, sans être opposés à une université d'Etat, sont cependant opposés au monopole universitaire, et favoriseraient des Institutions ou Collèges *confessionnels* (ecclesiastical) ou *privés*, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires.

Quoiqu'il en soit, si, cependant, les catholiques de langue anglaise de Winnipeg désirent fonder, dès maintenant, un Collège exclusivement anglais à Winnipeg, alors que plusieurs de leurs enfants suivent en ce moment un cours classique *exclusivement* en anglais déjà établi depuis quelques années (en 1906, dès qu'il y a eu un nombre suffisant d'élèves de langue anglaise) au Collège de St-Boniface, il est évident qu'il ne peut s'agir que d'un collège catholique, où l'enseignement classique d'abord, puis, universitaire, sera donné par des maitres catholiques.

Au-dessus de la question de langue, et sans la détruire, il y a la question catholique, qui prime tout.

TESTIS.

Un emule de Robinson

DEPUIS QUATRE ANS, IL VIVAIT DANS LES BOIS DU NOUVEL ONTARIO

Fort William, 19 février. — On a capturé, hier, à cent milles d'ici, dans les forêts du Nouvel Ontario, un émule de Robinson, qui, depuis quatre ans, vivait dans la solitude, n'ayant pour compagnons que les fauves. Il était vêtu de peaux de bêtes.

C'est un nommé John Beck, agé de 40 ans environ.

Pendant l'hiver, en 1907, il perdit plusieurs doigts en faisant partir une charge de dynamite ponr prendre du poisson.

Depuis, Beck vécut dans la solitude à Vermillon Bay, nouvelle station sur le Grand-Tronc-Pacifique Bien que son identité et le lieu de sa résidence, une crevasse dans le rocher à vingt milles de toute habitation, fussent connus depuis plusieurs jours, il était craint des hommes qui construisaient le chemin de fer et des bûcherons qui passaient par ce district. Le pied léger, et aussi prudent qu'une bête féroce, il ne permettait jamais à personne de l'approcher. Dès qu'il voyait un homme il s'enfonçait au fond des fourrés les plus épais. Il a été finalement capturé après une lutte désespérée par le constable du C. P. R., M. Ball, de cette ville, et un agent de police du Dominion, d'Ignace. Il a subsisté pendant ces quatre ans, de poisson cru, de rats et de gibier qu'il prenait ou qu'il tuait avec des pierres et des batons. Dans la caverne que la nature lui avait offerte, on a trouvé un tas de feuilles sèches, deux ou trois peaux sèches et des pierres On ne connait rien de ses antécédents.

Le malheureux, atteint de folie furieuse, a été transporté Kenora, où il sera interné.

Plus de guerre, mais l'arbitrage

New-York, 13—Le comte Albert Apponyi, de Hongrie, qui est de passage ici, d'après l'ordre du Forum Civique et de la "New-York Press Society", a dit que le temps viendra où il ne sera plus question de guerres entre les nations et que toutes règleront leurs différends par l'arbitrage. Les générations futures seront témoins de l'adoption de ce mode.

Parlant de l'aviation le comte a dit que ce n'était rien moins qu un sport très hardi.

Le comte Apponyi est le chef du parti indépendant en Hongrie, est un membre du parlement hongrois et a représenté son pays à la dernière conférence de la paix à la Haye. Il visitera les universités dans les diverses villes de l'est.

Le Manitoba

MERCREDI, 22 FÉVRIER 1911

Mgr Charlebois

Mgr Ovide Charlebois, O M. I. le nouveau vicaire apostolique de Keewatin, a donné le sermon dimanche à la cathédrale de Saint-Boniface.

Le vénéré missionnaire a parlé sur l'évangélisation des sauvages, auxquels il a donné sa vie. De tels hommes, tout enflammés de zèle, si modestes et si désintéressés, sont véritablement les successeurs des apôtres auxquels le Christ avait dit: *Allez, enseignez toutes les nations.*

Mgr Dugas, en sa qualité de curé de la paroisse, a voulu que la quête du jour fût remise à Mgr Charlebois pour ses œuvres. Les fidèles ont donné abondamment.

PROTESTATION

A une assemblée de l'Alliance Nationale de St-Boniface tenue samedi le 19 février dernier, la résolution suivante a été adoptée:

1o Considérant l'agitation qui se fait actuellement au sujet des écoles bilingues, les membres de l'Alliance Nationale protestent de toutes leurs forces contre les efforts de ceux qui veulent arracher peu à peu aux colons de l'Ouest leur langue maternelle tant à l'école qu'à l'église.

L'expérience des siècles atteste que la langue maternelle possède une pénétration plus touchante et plus féconde, un charme, et une douceur plus caressante pour l'oreille de l'enfant que toute autre langue; et qu'elle constitue un puissant moyen d'action pour conserver dans la foi les diverses nationalités de cette contrée.

Nous avons fortement à cœur dans l'intérêt même de nos enfants, qu'ils apprennent également avec soin l'anglais à l'école, et nous comprenons que dans le milieu où nous vivons, cette connaissance est une nécessité qui s'impose; mais l'étude de la langue anglaise ne saurait exclure celle de la langue maternelle.

Pour nous, de race française, c'est avec un légitime orgueil que nous pouvons réclamer l'honneur d'avoir fourni aux prairies de l'Ouest les premiers apôtres de l'Evangile qui ont semé, dans le dénuement et la souffrance, les germes de la Foi dont nous contemplons aujourd'hui la réconfortante germination et ouvert le pays aux lumières et au progrès de la civilisation.

Les durs sacrifices de nos pères dans la foi ont donné à notre langue une consécration spéciale et un droit acquis que nous ne saurions abdiquer.

2o. Tout en réclamant les droits de notre langue, nous applaudissons de tout cœur aux efforts que font les autres nationalités pour conserver ce précieux héritage de leur patrie respective, et nous croyons que l'harmonie si désirable entre les diverses nationalités groupées dans ce pays ne sauraient exister sans ce respect mutuel pour un sentiment si noble et si légitime.

3o. Sa Grandeur Mgr. Langevin, s'inspirant de la pensée de ses illustres prédécesseurs, ne s'est épargné aucun effort ni sacrifice d'argent pour donner à ses fidèles de nationalité différente, des prêtres, des écoles et des journaux de leur langue. Aussi bien nous desirons protester énergiquement contre les attaques injustes et blessantes portées contre Sa Grandeur dans la presse anglaise et l'assurer que ces voix discordantes et isolées ne sont l'écho autorisé d'aucun groupe national de cet archidiocèse. Sincèrement attaché à sa nationalité, comme il convient à tout bon patriote, Mgr Langevin honore et favorise ces mêmes sentiments chez les autres races. Les actes de sa carrière épiscopale offrent une éclatante réfutation aux odieuses calomnies auxquelles nous venons de référer.

4o. Nous désirons également assurer Sa Grandeur que nous protestons contre tout projet d'une université neutre, comme dangereux pour la jeunesse catholique, et opposé à l'enseignement de l'Eglise catholique.

5o. Nous désirons assurer Sa Grandeur que nous ne saurions jamais séparer sa cause de la nôtre. Les insultes portées contre notre chef spirituel nous frappent en pleine poitrine, et n'auront pour effet que de nous attacher davantage à la direction si orthodoxe et si pleine de justice et d'affection qu'elle donne à tous les fidèles de son diocèse.

Assemblee de l'Union Nationale Metisse

Mardi le 14 février eut lieu l'assemblée générale annuelle et l'élection des officiers de l'Union Nationale Métisse. Bon nombre de délégués venus de différents endroits de la province étaient présents.

M C. Teillet, secrétaire général, lut un compte-rendu de l'année 1910. L'assistance fut heureuse de constater que malgré les obstacles que rencontre ordinairement toute société naissante, l'Union Métisse était en voie de prospérité.

Après l'adoption des rapports du secrétaire, le Président M. Goulet remercia ceux qui étaient présents et fit quelques remarques sur la situation financière de l'Association. Parlant des progrès de l'Union, il dit que la première célébration générale de l'an dernier était un grand encouragement et qu'à l'avenir les membres devaient se faire un devoir à ce que chaque entreprise fut un succès.

Vint ensuite la discussion de certains amendements apportées à la constitution et la motion suivante:

1o. Attendu que le Dr. Devine de Winnipeg a fait une attaque publique contre le clergé français de ce pays;

2o. Attendu que la Nation Métisse est plus que toute autre au courant de ce que le clergé français a fait pour la semence et le développement de la civilation dans ce pays, les membres de l'Union Métisse tiennent à enrégistrer un protet formel contre les injures émanant de la plume du Dr. Devine et protestent de leur reconnaissance envers les missionnaires de ce pays et de leur fidèle dévouement au clergé actuel.

Puis il fut proposé que le Conseil Général adresse une résolution de remerciements au Dr Lachance pour la sympathie qu'il a montrée aux Métis en fournissant une automobile à leurs représentants lors de la réception de Son Eminence le Cardinal Vannutelli à St-Boniface.

Une discussion s'élève sur les moyens de venir en aide aux enfants métis méritants qui sont menacés de discontinuer leurs études. M. le Président suggère une contribution volontaire. M. Potvin approuvant l'idée de M. Goulet, dit que tout homme généreux se fera un honnerur de souscrire et aider ainsi à élever des enfants dans les traditions de foi de leurs ancêtres.

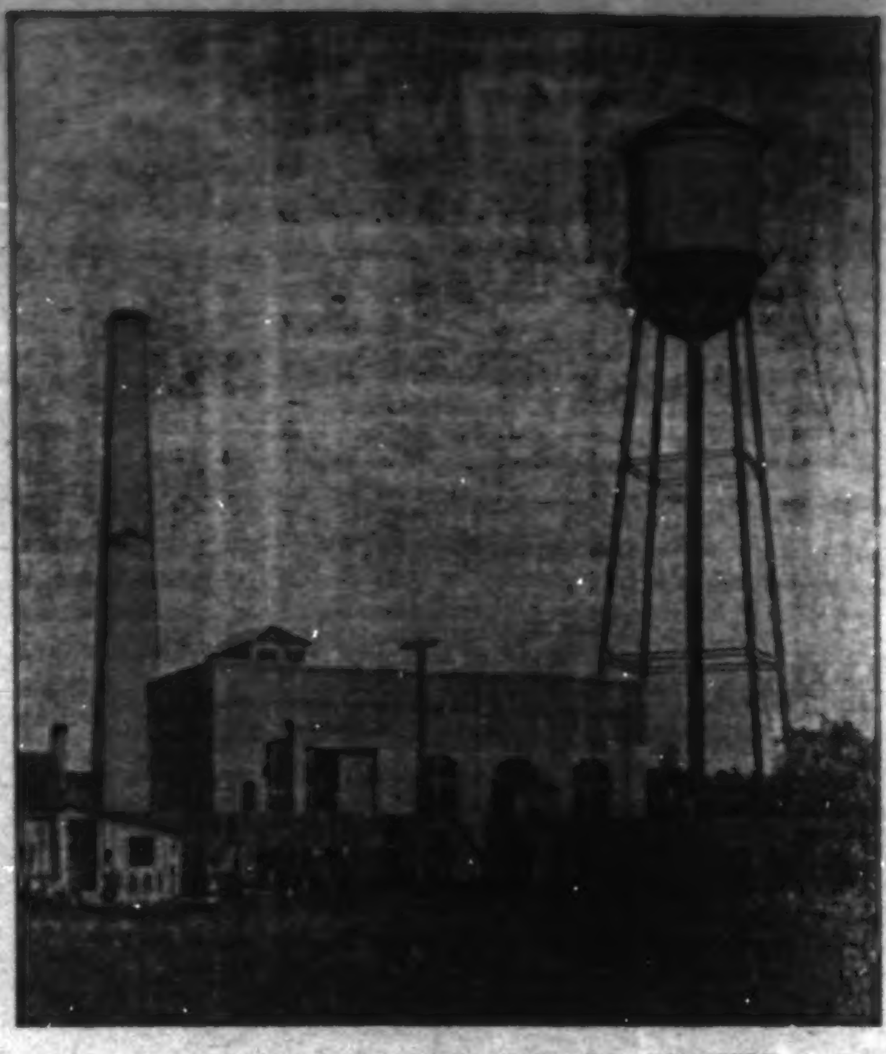
M Potvin suggère alors l'idée d'organiser un concours de travaux des enfants d'école métis pour la fête nationale.

Le comité nommé précédemment est chargé d'étudier le projet.

La dernière question soumise à l'assemblée est le choix de l'endroit où l'on célèbrera la fête nationale l'été prochain St. Laurent est choisi à l'unanimité.

Avant de procéder à l'élection, M. Roger Goulet dans une allocution toute vibrante de patriotisme remercia les membres de leur dévouement envers lui et promit d'être toujours avec eux. En terminant il demande à M. André Nault de présider l'élection.

M. Roger Goulet est réélu président à l'unanimité. Les autres officiers sont MM. Joseph Hamelin de St. Laurent, 1er vice-président; Wm. Lagimodière de Lorette, 2me vice-président; G. J. Charette de St. Malo secrétaire, Alexandre Riel, de St. Vital, trésorier, C. Teillet de St. Vital, Auditeur.



USINE ET PUITS DE NOTRE AQUEDUC

L'Hon. M. Roblin

Les travaux de la Législature ne sont guère importants jusqu'ici. Le débat sur l'adresse fournit aux députés l'occasion de faire l'éloge ou la censure du gouvernement, selon qu'ils sont amis ou adversaires du ministère. Des deux côtés de la Chambre on s'est livré avec entrain à cette joute oratoire et l'on a discuté: finances, téléphones, élévateurs, listes électorales, frontières de la province, voire même réciprocité commerciale avec les Etats-Unis.

Mais il s'est produit jeudi un incident qui mérite d'être relaté. M. Roblin atteignait ce jour-là ses cinquante huit ans. Les députés, mis au courant, ont arrangé les choses pour qu'à trois heures le premier-ministre trouvât un énorme faisceau de fleurs sur son pupitre.

M. T. W. Taylor, député de Winnipeg-centre, et M. McConnell, le *whip* de l'opposition, demandèrent à la Chambre de voter des félicitations au chef du gouvernement. Les députés se levèrent, et la résolution fut adoptée au milieu d'acclamations prolongées.

M. Roblin, qu'on avait pris complètement par surprise, ne put d'abord que répondre faiblement à cette démonstration; lui d'ordinaire si fort physiquement et si sûr de son verbe, vacilla sous l'émotion. Le premier-ministre est malade depuis longtemps et son discours se teinta d'une certaine tristesse; quand on est le plus ancien député d'une Assemblé, dit-il, on se demande si on ne touche pas le terme

Peu à peu cependant la voix du premier-ministre prit son ampleur habituelle, et on vit bien que M. Roblin est encore assez vigoureux pour présider avec efficacité au gouvernement du pays. L'orateur fit une courte et modeste revue de sa carrière et remercia la Chambre avec effusion de l'acte délicat et gracieux qu'elle venait de faire

Toute la province applaudira ses députés d'avoir ainsi honoré l'hon. M. Roblin. M. Roblin est peut-être l'homme d'Etat le plus remarquable que notre province ait eu. Il a abordé avec clairvoyance et courage les plus sérieux problèmes qui nous confrontaient et on peut dire sans vaine flatterie qu'il les a résolus avec une maîtrise consommée.

Pouvoir Electrique

Nous avons annoncé la semaine dernière que le Conseil de Ville de St-Boniface s'était arrêté à la proposition qui lui avait été soumise par la Reese Engineering Company.

Cette question du Pouvoir dans St-Boniface occupe nos Echevins depuis déjà assez longtemps, mais c'est en 1910 que des négociations sérieuses furent engagées avec différents compétiteurs.

Le premier contrat qui fut soumis au Conseil fut celui de la Great Falls Power Company C'était un contrat d'une durée de trente ans. La compagnie s'offrait de fournir à la Ville une force de 5,000 chevaux à $18,00. Le Conseil de Ville pria le Maire de signer ce contrat à la condition qu'on pût exproprier la Winnipeg Electric Railway Company. Ceci se passait au commencement de l'année 1910

En juillet, la même compagnie offrit un nouveau contrat, également pour une durée de trente ans, avec livraison minima de 3,000 chevaux, qui devaient être payés par la Ville, qu'ils fussent employés ou non. La compagnie chargeait $20,00 par unité pour 4,000 chevaux, et $18,00 par unité pour 5,000. Le Conseil accepta ce contrat et enjoignit au Maire de la Ville de le signer, mais au moment de l'exécution de ce contrat, la compagnie devait déposer une garantie de $20,000,00 approuvée par le Conseil. Cette garantie ne fut pas déposée, et le contrat ne fut pas signé.

En août 1910, une députation de la Ville de Winnipeg, composée du Maire et des Contrôleurs, fit une offre verbale de Pouvoir à la Ville. On offrit de livrer l'énergie électrique au prix coutant; questionné par nos Echevins, un des Contrôleurs répondit que chaque force coûterait approximativement $24,00. On ne voulut pas, cependant, se commettre définitivement à ce chiffre Il n'y eut aucune communication par écrit entre les deux Conseils, et la chose en resta là jusqu'en janvier, 1911.

En janvier 1911, la Great Falls Power Company soumit un nouveau contrat. La première clause de ce contrat était que la Ville s'engageait à fournir à la Compagnie, sous forme marchande, $1, 400,000,00, pour aider la compagnie à développer son Pouvoir. Le Conseil refusa de considérer le contrat avec une telle clause. Quelques jours après ce refus du Conseil, les Echevins firent une motion pour forcer le Maire à signer le contrat que la Great Falls Power Company avait soumis le 8 du mois d'août précédent. Cette motion comportait qu'au cas ou le Maire refuserait, le président du Comité de l'Eau et de l'Eclairage, serait autorisé à signer à sa place. A la fin de janvier de cette année, la Reese Engineering Company proposa un contrat par lequel la Ville s'engageait à prendre un minimum de 3,000 forces à $20,00, pour trente ans. La compagnie s'engageait à bâtir et équiper, à ses frais, la bâtisse de transformation. Le Conseil envoya ce contrat au Comité de l'Eau et de l'Eclairage et le soumit aux avocats et à l'ingénieur-électricien de la Ville; vu l'absence de certains membres du comité, les avocats de la Ville et l'ingénieur ont été requis de préparer un nouveau contrat comportant une clause où la Ville s'engageait à prendre un minimum de 3,000 forces pour trente ans à $20.00 par unité, sans transformation, et à $18,00 pour l'énergie électrique transformée. C'est alors que, sur demande de deux Echevins, le Maire convoqua une assemblée spéciale du Conseil pour considérer tout ce qui avait rapport au Pouvoir Electrique. Cette assemblée eut lieu le 6 février.

A cette assemblée survint la J. D. Mcarthur Company, qui offrit un contrat de trente ans pour un minimum de 3,000, chevaux à $18,00

Le contrat de la Great Falls Power Company fut rejeté, à cette assemblée à cause de l'article qui obligeait la Ville à fournir $1,400,000,00

On ajourna au 8 février.

Au 8 février, la clause de 30 ans du contrat Mcarthur fut réduite à dix ans et il fut convenu que la Ville paierait seulement que pour ce qu'elle consommerait, la compagnie devant aussi s'obliger à modifier ses prix de telle sorte que la Ville de St-Boniface pourrait toujours fournir ses consommateurs d'énergie électrique au même taux que Winnipeg. La Ville demanda une garantie de $100,000.

Les avocats furent requis de dresser un contrat comportant cet amendement et la séance fut ajournée Le Conseil se réunit de nouveau le 13 février. Avant la considération du contrat de la Reese Engineering Company, les avocats de la Ville déposèrent sur la table du Conseil le contrat de la Mcarthur Company, tel qu'amendé par le Conseil. Il fut demandé au représentant de la Compagnie McArthur s'il acceptait le contrat ainsi revisé. Au lieu d'accepter le contrat, le représentant fit une nouvelle proposition qui changeait la clause de dix ans à vingt-et-un ans et qui obligeait la Ville à s'engager à payer un minimun de 3,000 forces. La McArthur Company refusait aussi l'insertion de la clause par laquelle la Ville de St-Boniface voulait toujours être en mesure de fournir le pouvoir au même prix que Winnipeg.

C'est alors que le Conseil prit en considération le contrat de la Reese Engineering Company, qu'il coupa et tailla considérablement. Voici les grandes lignes de ce contrat, qui fut accepté:

Le terme est de dix ans.

La Ville paie pour ce qu'elle consomme d'électricité et ne s'engage pas à un minimum.

La Reese Engineering Company devra en aucun temps, sur demande de la Ville modifier ses taux de manière à mettre la Ville en état de fournir l'électricité à aussi bon marché que la Ville de Winnipeg.

La Compagnie devra fournir, en argent ou sous forme de garantie approuvée par le Conseil, le montant de $250,000,00 jusqu'à ce qu'elle ait commencé à distribuer le Pouvoir. Aussitôt qu'elle aura commencé à distribuer le Pouvoir, elle devra fournir une garantie de $100,000 00 pour assurer la bonne exécution du contrat.

Les $50,000,00 déjà déposées à la Ville seront confisquées par la Cité au cas où la compagnie serait incapable de fournir cette garantie de $250,000,00 dans les trente jours de délai fixés à cette effet.

Le contrat étant ainsi amendé, le représentant de la Reese Company déclara l'accepter.

Sur ce, le Conseil vota son adoption par six voix contre quatre et ordonna au Maire et au Greffier de le signer.

Le Conseil demanda en même temps aux avocats de la Ville de préparer un règlement à cet effet.

C'est à cette assemblée du 13 février que fut lue une lettre du Maire de Winnipeg nous offrant l'électricité à $18,50 sans conditions. Vu la forme indéfinie de la proposition, le Conseil ne crut pas devoir s'y commettre.

L'immigration au Canada

Le rapport du département de l'immigration indique que durant l'année dernière, à partir du mois d'avril au mois de décembre, le nombre d'immigrants qui sont venus s'établir au Canada, a été de 243,171, comparé à 150,255 durant la même période de l'année précédente.

Le fameux Joe Martin

Le "Saturday Sunset" de Vancouver semble regretter les sympathies qu'il a toujours eues pour le célèbre Joe Martin.

On se rappelle que M Martin, avant d'aller se faire élire en Angleterre, dans la division radicale et socialiste de St-Pancras, avait lancé de terribles accusations cantre le parti libéral en général au Canada.

Il prétendait que son parti était gangrené jusqu'aux moëlles, que tout s'y vendait et s'achetait. Il avait même formulé une accusation assez directe en disant qu'un M Kelley de Vancouver avait offert de livrer une place de juge pour $10,000. L'affaire cependant tomba à l'eau.

De passage à Vancouver, ces jours derniers, M. Martin a été assigné comme témoins dans une cause basée sur des accusations de "graft" et de "boodlage". M. Martin s'est contenté de dire des généralités, déclarant qu'il n'avait eu aucune connaissance personnelle des faits mentionnés, qu'il n'avait fait que prêter l'oreille à des rumeurs, etc.

Le "Sunset" demande la nomination d'une commission royale, pour fournir au "Stormy Petrel" de l'Ouest une chance d'établir ce qu'il avance depuis quatre ou cinq ans: les libéraux de la Colambie Anglaise ne valent pas la cordre à se pendre.

Le "Sunset" commence à comprendre que le célèbre Martin n'a fait que semer le malaise partout où il a passé: au Manitoba, à Ottawa, et à la Colombie Anglaise, et qu'il est en train de faire la même chose en Angleterre.

Pauvre Joe Martin, comme ses amis ont appris à le connaître trop tard !

La Patrie

Nouvelle jeunesse ! !

LE RADIUM PROMET D'ACCOMPLIR DES MERVEILLES

Paris, 13—M. Gabriel Petit, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort, a injecté deux milligrammes de radium à un vieux cheval presque sans vie. Ce cheval a immédiatement semblé reprendre une nouvelle vigueur Il a engraissé. M. Petit croit qu'on peut obtenir un sérum radioactif d'une valeur inappréciable.

New York, 13—Des vétérinaires de cette ville qui ont fait des expériences semblables à celles de M. Petit, se montrent sceptiques.

Naissance.

En cette ville le 21 courant, Madame J. H. Bonin, une fille.

AVIS

Bon jardinier, fleurs, fruits, légumes, serre, primeure, demande place chef jardinier pour le printemps. H. Gentinne, St-Romuald, Levis, Québec.

On Demande

Une servante pour une petite famille, bonne position, $15,00 par mois. S'adresser Madame F. H. Ringwood, Lenore, Manitobe. Ici on parle français.

Municipalite de Montcalm

AVIS

AVIS est par les presentes donné aux contribuables de la dite Municipalité que le rôle d'évaluation pour l'année 1911 a ete deposé à mon bureau et sera ouvert à l'inspection du public jusqu'au 18 mars 1911.

Que le Conseil siègera en cour de Revision mercredi 29ième jour de mars 1911, à la Salle Municipale à Letellier à 10 hrs A. M.

Que tous ceux qui auront des plaintes à formuler contre le dit rôle devront les transmettre par écrit au secretaire-tresorier soussigné, à son bureau à St-Jean-Baptiste le ou avant le 18ième jour de mars 1911.

Donné à St-Jen-Baptiste en mon bureau ce 10ième jour de février 1911.

JOSEPH BARIL
Secretaire-Trésorier.

Chez Nous et Autour de Nous

—A louer, un bureau. S'adresser au *Manitoba*.

—M. J. A. M. de la Giclais est parti samedi pour un voyage d'affaires en Europe.

—On dit qu'il y aura beaucoup de constructions nouvelles à Saint-Boniface au printemps.

—Les entrées de homesteads sont très nombreuses à Winnipeg et dans tous les bureaux de l'Ouest.

—Le R. P. Arcand, S. J., du collège, a dû se rendre à l'hôpital, pour subir quelques jours de traitement.

—M. Joseph Lecomte, Agent d'Immeuble, a déménagé ses bureaux au No. 221 rue McDermott, Winnipeg.

—Perdu lundi dernier, la moitié d'un bracelet en or. Prière de le rapporter à Mlle Bourque Hotel St-Boniface.

—On vient de décider qu'il y aura un *tag day* en mai ou juin prochain, pour le sanitarium des tuberculeux à Ninette.

—La collecte à la cathédrale dimanche dernier pour les missions de Mgr Charlebois a donné la jolie somme de $161,00.

—Pour vos tabacs canadien en feuille, au bureau de Tabac de J B. Leclerc, 15 Avenue Provencher Saint Boniface.

—Madame Renaud, No. 336 Rue Langevin, annonce au public qu'elle prendra des engagements comme garde malade.

—On demande une servante. S'adresser à Madame Camille Couture, 230 Rue Smith, Winnipeg. Téléphone Main 8810.

—Perdu la semaine dernière, un chien *Bull Dog*, âgé de 2 à 3 mois. S'adresser à M. Rocque, Hotel St-George, Saint-Boniface.

—M. P. A. Deslauriers autrefois de St-Boniface et aujourd'hui de St-Paul Minn, était de passage à St-Boniface la semaine dernière

—M. Antonio Béliveau, gérant des magasins "Fashion Craft" est arrivé vendredi d'un voyage de quelques semaines dans l'Est.

—Perdu, un chien *Irish Terrier* appartenant à M. Clovis Desgagné, de l'Hotel St-George. Récompense à qui ramènera ce chien au propriétaire.

—Nous avons été heureux de serrer la main à M. Louis de Galembert, de Paris, autrefois de Winnipeg, et qui fait un bref séjour au milieu de nous.

—Le Rev. M. Charles Olivier Caron ancien curé de St-Adolphe est décédé lundi matin à l'Hopital St-Joseph de Kenora. Il a été inhumé ce matin à Keenora, Ont.

—M. Edouard Ritchot 367 rue St-Jean-Baptiste annonce qu'à l'avenir il sciera le bois à St-Boniface et à Norwood à raison de 80 et 90 cts la corde. Téléphone No. Main 4718.

—On demande une servante, bons gages pas de lavage, connaissant la cuisine S'adresser à Madame J. H Tremblay 739 Wolseley street Winnipeg, ou Telephone Sherbrooke 2328.

—Les élèves du collège de Saint Boniface préparent actuellement la repré[s]tation du grand drame *Athalie*, de Racine. Ce sera dit-on, pour le 20 mars, à l'occasion des fêtes anniversaires du sacre de Mgr l Archevêque,

—M. J. B. Leclerc est agent pour les journaux suivants: 'L'Action Sociale" "Le Devoir" "Le Manitoba" "Le Nouvelliste" "Le Free Press" "Le Telegram" "La Tribune" "La Canadian Review" Bureau au numéro 15 Avenue Provencher, St-Boniface

—Samedi dernier Mgr l'Archevêque et Mgr Charlebois, escortés d'un clergé nombreux, ont présidé à l'ouverture de la nouvelle construction de la Mai-on-Chapelle. La cérémonio a été très belle, et Mgr l'Arbhevêque y a prononcé une remarquable allocution sur la vie religieuse.

—Les soirées au Théatre Walker ces trois derniers jours de la semaine sont pour l'opera comique "The Beauty Spot" par Jefferson d'Angelis; cet artiste a déjà joué à Winnipeg dans le Louador et M. McFarlane de la même troupe est natif de Winnipeg. Lundi prochain Melle Marie Mannerieg dans la nouvelle pièce, "A man's World".

M. Lloyd-George

Naples, 19—M. David Lloyd-George, le chancelier de l'Echiquier en Angleterre refuse de donner des renseignements sur sa santé. Il se contente de dire qu'il se repose, mais la rumeur veut que le fameux homme d'Etat soit gravement malade. On assure même qu'il sera forcé de donner sa démission. M. Lloyd-George souffre d'une maladie de la gorge.

Discretion du petti Taft

Charles, fils cadet du président Taft est discret; il l'a fait voir dans une soirée à diner où il était invité. La maîtresse de la maison l'avait placé auprès d'une jeune fille de son âge, mais celle-ci ignorait le nom de son voisin de table.

Néanmoins, la conversation entre les deux voisins devint si plaisante que la demoiselle volut connaître son nom.

—Comment vous appelez-vous? dit-elle à un moment donné.

—Charlot, répondit son voisin.

Mais, après quelques instants de conversation vive et agréable, la voisine revint à la charge:

—Où habitez-vous? dit-elle

Dans l'avenue Pensylvanie, répondit Charlot.

Cependant son interlocutrice ne parut pas satisfaite. Elle ajouta:

—Que fait votre père?

—Oh! dit Charlot, il est fonctionnaine de l'Etat.

—Ah! très bien! reprit l'ingénue.

Co n'est qu'après le diner qu'elle apprit de la maîtresse de la maison, que Charlot était le plus jeune fils du président de la République des Etats-Unis" Si jeune,et si modeste!

Menus Propos

Le pianola est quelquefois pris à partie: rengaine, mauvais copieur, instrument des paresseux. Il a cependant ses amis, et de très considérables. Voici deux petits quatrains, très jolis, et un acrostiche qui font l'éloge du pianola:

Il est un virtuose, et mieux. il m'obéit;
Il est le mécanisme, et moi, je suis l'esprit;
Et je fais, grâce à lui, quand je le sollicite,
Chanter tous les frissons dont mon âme palpite.

C'est mon ami le Pianola-Magicien,
Qui, pour plaire à mon cœur dont il a fait le sien,
Vient éveiller, pareil aux oiseaux de l'aurore,
Le concert endormi dans le piano sonore!...

S. F. A.

Pianola ! notre cœur tendre
A besoin d'idéal, crois-moi !
NOtre angoisse a soif de t'entendre :
LA voix des Maîtres est en toi !

Pianola ! vois : la tristesse
A fui devant l'Art enchanté ;
NOtre cœur est tou d'allégresse :
LA voix des Maîtres a chanté !

Théodore BOTREL.

AVIS

Avis est par les présentes donné que Thomas Bell, de la ville de Winnipeg, dans la province du Manitoba, proprietaire d'hotel, fera application au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un bil l de divorce contre sa femme, Adella Bernice Bell, de la dite ville de Winnipeg, dans le Manitoba, pour cause d'adultère.

Daté à Winnipeg, dans la Province de Manitoba, ce 15ème jour d'octobre A D 1910.

PHILIPPS & WHITLA,

Solliciteurs pour le demandeur

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées, marquées "Soumissions pour une Maison d'Administration, Collège Agricole", seront reçues par le soussigné, jusqu'à midi; mardi le 28 février 1911, pour l'érection et l'achèvement d'une Maison d'Administration pour le collège agricole à St-Norbert sur les lots de paroisse 122, 123 et 124 St-Norbert.

On peut voir les plans et devis au bureau de l'architecte provincial, Fort Garry Court, Winnipeg.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque accepté pour cinq pour cent du montant de la soumission ce montant sera confisqué par le gouvernement de Manitoba au cas ou le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, refuserait ou négligerait d'en remplir les termes.

La plus basse ou aucune soumission nécessairement acceptée.

R. ROGERS,

Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 14 février 1911.

La Convention de l'Association de l'Industrie laitiere

Les 15 et 16 février, avait lieu au Collège Agricole, la convention annuelle de l'Association Provinciale de l'Industrie Laitière.

Des experts y ont discuté avec soin le meilleur moyen de développer cette très importante industrie.

Dans notre pays si propice à la culture du blé, les cultivateurs sont peut-être portés à négliger un peu la fabrication du beurre et du fromage. Il y a cependant dans ces branches de l'agriculture des profits énormes à réaliser. De plus, le cultivateur s'adonnant davantage à l'industrie laitière se créerait une variété de ressources qui lui assurerait le succès de chaque année, même en cas de mauvaise récolte.

Les pouvoirs publics ne sauraient donc trop encourager les efforts de l'Association.

Cette année la convention a été présidée par un des nôtres, M. J. P. O. Allaire, qui a, du reste, été élu pour un nouveau terme. Nous donnons M. Allaire, possesseur de plusieurs fromageries, comme un exemple à nos compatriotes et nous ne saurions trop les engager à s'inscrire dans l Association. Nous avions appelé l'attention de nos paroisses sur ce sujet l'an dernier; nous y revenons de nouveau.

Nous traduisons de l'anglais, et nous publions ici, le discours de M. Allaire à la convention parcequ'il nous paraît un excellent exposé de la question:

Mesdames et Messieurs,

Comme président de l'Association de l'Industrie laitière de Manitoba, je vous souhaite la bienvenue.

Je suis heureux de vous voir ici en aussi grand nombre, ce qui est une preuve de l'importance que vous attachez à nos travaux.

Il y a maintenant plus de vingt ans que cette association a été organisée; à certains moments notre situation ne fut pas brillante, et nos affaires n'étaient pas d'or.

Mais les choses qui semblaient autrefois des rêves de visionnaires sont devenues des réalités bien substantielles

Le jour est loin où le cultivateur labourait et ensemençait son champ et laissait à la Nature de faire le reste; aujourd'hui le cultivateur qui veut réussir comprend qu'il lui faut travailler avec intelligence et méthode.

Le touriste et le poète peuvent admirer un immense champ de blé; notre expérience nous avertit qu'on ne peut—pas plus dans ce pays qu'ailleurs—compter sur une seule méthode de cultiver, mais qu'il faut procéder par rotation et faire de la culture mixte. Tous reconnaissent ce fait comme un point définitivement acquis de la science agricole.

Il y a encore parmi nous, peut-être, des cultivateurs qui croient que notre sol de Manitoba est tellement riche qu'il peut servir, tel qu'il est, à des générations. Ne nous abusons pas. C'est un faux calcul, qui a fait le désappointement de plusieurs, et nous devons en tirer quelque leçon. Je veux en venir à ce point: il n'a pas un cultivateur au Manitoba qui puisse négliger l'industrie laitière; je vais plus loin, et je dis, l'industrie laitière "scientifiquement enseignée".

Vous rendez-vous compte de ce qui se passe aujourd'hui? Voyez comme chaque province est sur l'alerte: on construit des collèges agricoles, on fait des conventions, on organise des expositions, et tout cela pour aider et renseigner le cultivateur Regardez les édifices magnifiques où nous nous trouvons réunis; ils sont une preuve que nos législateurs ont vu clair et qu'ils sont entrés de plein pied dans un mouvement qui parait général alentour de nous. L'influence d'un pays dépend beaucoup de sa capacité de production, et on peut surtout dire de notre pays, que la production dépend dans une large mesure de l'intelligence apportée par le cultivateur dans l'exploitation de la terre.

La jeune génération a l'avantage d'acquérir la connaissance exacte des méthodes qui donneront le maximum de rendement dans un nombre d'acres déterminé; et nous, qui avons supporté les inconvénients qui sont le lot des pionniers, devons aider à la diffusion de cet enseignement qui profitera à la jeune génération de cultivateurs.

Dans les débuts, le lait des fermes était à peu près entièrement dépensé dans les fermes même, car il n'y avait guère de marchés pour un surplus de production. Aujourd'hui, le lait est une des meilleures sources de revenus, et personne n'est embarrassée pour placer le lait et la crème de ses fermes. Ce n'est plus une question de surproduction, c'est une question de pouvoir fournir le marché assez abondamment.

Parcourez le programme et vous y verrez qu'on traitera de sujets variés, intéressants et pratiques. Donnez-leur votre attention, et quand vous retournerez chez vous essayez de profiter de ce que vous aurez vu et entendu

La saison qui finit a été satisfaisante. On a fabriqué beaucoup plus de beurre que dans les années précédentes. La fabrication du fromage est aussi très encourageante; la production du lait a doublé.

Je veux ici attirer votre attention sur l'importance qu'il y a à fournir une bonne matière première aux beurreries et fromageries. La qualité du produit manufacturé dépend beaucoup de la matière première; et si nous voulons conserver la situation avantageuse que nous occupons sur le marché nous devons continuer à livrer un article de qualité supérieure. L'herbe de nos magnifiques prairies peut être excellente pour notre bétail, mais avez-vous songé que la qualité du lait serait ameliorée et sa quantité augmentée si on semait du fourrage pour l'automne et l'hiver.

Ne soyons pas de ceux qui sont contents quand ils ont envoyé leur marchandise et qu'ils sont en possession d'un accusé de réception de la Compagnie d'express. Rendons-nous compte que meilleure sera la matière première fournie au fabricant, meilleure sera son produit manufacturé, et meilleure aussi sera la demande de l'article.

Notre branche est essentiellement une affaire de coopération; le mieux nous nous en convaincrons, le mieux nous réussirons. Rappelez-vous que le fabricant n'est qu'un agent entre vous et le consommateur et que les prix que retirera le fabricant dépendra de la qualité de la matière première que vous lui fournirez.

Notre bureau de directeurs a montré son intérêt dans le travail de l'association en obtenant des compagnies d'express une réduction de taux de transport; de sorte que la crème douce pour le beurre peut être expédiée au même taux que la crème sure. Nos directeurs ont aussi fait des arrangements avec les compagnies de chemins de fer qui offrent de grandes facilités pour l'expédition du lait dans les villes et villages. En fait, ils ont plus accompli, cette année, que l'Association n'a accompli pendant six ans.

Un rapport détaillé vous sera donné de ce que les directeurs ont fait sans relâche sur ce point et sur les autres, pendant l'année. Les conférenciers de cette convention sont tous des experts dans les branches qui leur ont été assignées. J'invite la convention à discuter sur ces sujets variés et à dire franchement son opinion.

La présente convention devrait faire époque; nous devrions repartir d'ici animés d'un tel zèle qu'il nous fera faire une propagande assez active pour amener ici l'an prochain un nombre formidable de cultivateurs. A tous je souhaite la plus cordiale bienvenue à cette convention.

Le Manitoba est en avant

Manitoba a **6,019,200 acres de surface d'eau**, ce qui donne aux terrains les plus grands avantages au point de vue des récoltes: l'égoût et l'arrosage.

Il y a encore 25,000,000 d'acres inoccupés.

La population de la Provinco en 1901 était de 225,211. Elle est maintenant d'environ 500,000 ce qui est un Progrès plus que satisfaisant.

La production du blé, de l'avoine et de l'orge se chiffrait en 1901 de 90,367,085 minots; en 5 ans elle a augmenté à 129,475,943 minots.

Winnipeg, en 1901, avait une population de 42,240. Maintenant elle possède environ 150,000 âmes, ce qui veut dire qu'elle a quadruplé en huit ans. L'évaluation de Winnipeg était, en 1901, de $26,405,770; elle se chiffre maintenant à $111106, 390. Elle a donc triplé en sept ans.

Nous avons toutes les facilités de transport. Quatre transcontinentaux, complétés ou en voie de construction passent par Winnipeg et on compte dans la province près de 4,000 milles de chemins de fer terminés.

Manitoba est la partie du globe qui a progressé le plus rapidement au point de vue de l'agriculture et du commerce. C'est la place où l'on peut s'établir sans risque et placer des capitaux, car c'est la place où l'on obtient les meilleurs revenus pour notre travail ou notre argent.

Pour renseignements, veuillez vous adresser à
JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
A. A. C. LARIVIÈRE, 22 Bâtisse de l'Alliance, Montréal, Québec.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration.
Winnipeg, Manitoba.